



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le



En e ID : 033-213302615-20241009-2024\_10\_01-DE

Présents : ..... 11

Votants : ..... 13

Absents : 2 -excusés : 2

Procurations : ..... 2

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024\_10\_01

### Objet : Création des commissions municipales

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 3 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 26 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

**Présents** : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme CHASSAGNE Annie, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, M. DELAIRE Claude, conseillers municipaux.

**Absent** : Mme BRETON Dorothee, M. LOURENCO Florian

**Absents excusés** : Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle

**Exclus** :

**Procurations** : Mme FLEURY Aurore à Mme PARET Aurélie, Mme DELFOUR Isabelle à M. ROCHER Dominique

**Secrétaire de séance** : Mme FORESTIER Nathalie

**POUR : 13**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi Monsieur le Maire propose de créer 12 (douze) commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- Finances, budget
- Appels d'offres
- Voirie, espaces verts, environnement
- Bâtiments, patrimoine
- Personnel et ressources humaines
- Cimetière



**COMMUNE DE LUSSAC**

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20241009-2024\_10\_01-DE

S<sup>2</sup>LOW

En Exercice : ..... 13  
Présents : ..... 11  
Votants : ..... 13  
Absents : 2 -excusés : 2  
Procurations : ..... 2

- PAS, action sociales
- Viticulture
- Associations, jeunesse, sport
- Commerce, tourisme
- Animation, communication, culture
- Caisse des écoles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Finances, budget
- 2 - Appels d'offres
- 3 - Voirie, espaces verts, environnement
- 4 - Bâtiments, patrimoine
- 5 - Personnel et ressources humaines
- 6 - Cimetière
- 7 - PAS, action sociales
- 8 - Viticulture
- 9 - Associations, jeunesse, sport
- 10 - Commerce, tourisme
- 11 - Animation, communication, culture
- 12 - Caisse des écoles

A Lussac, le 03/10/2024

**Le Maire,**

**Didier GATINEL**

